

# Maisons d'hôtes : se hâter lentement

Si l'ONTT se doit d'être au service de la bonne marche du secteur et de faire preuve de la plus grande souplesse dans l'application de la réglementation, il ne peut se muer en gendarme et encore moins devenir le souffre-douleur de professionnels en mal d'idées.

**Photo : réunion hier 8 janvier sur la question des hébergements alternatifs entre le Ministre du Tourisme, Habib Ammar, et des représentants des professionnels en présence du DG et de cadres de l'ONTT ainsi que de responsables du Ministère de l'Agriculture.**

Peut-on demander à l'ONTT une chose et son contraire ? La réponse de l'**association Edhiafa**, nouvellement membre de la FTH, est un « oui » détonnant et étonnant. Ce « oui » a pris la forme d'un communiqué de presse reprochant à l'administration du Tourisme son « *laisser-faire* » vis-à-vis de la prolifération des **hébergements alternatifs** non agréés et mettant « *en exergue le grave danger que posent ces structures* », tout en appelant l'administration à accélérer l'octroi des **agrément**s à ces mêmes établissements non agréés. Faut-il rappeler que ces contrevenants à la loi ne relèvent pas de la compétence de l'administration du Tourisme, mais de celles de l'Intérieur et de la Justice ?

Par ailleurs, et comme preuve de l'incohérence supposée de la législation actuelle, Edhiafa cite par exemple les autorisations de servir les **boissons alcoolisées** (qu'il faudrait bannir ?). En gros, selon Edhiafa, les hébergements alternatifs tunisiens doivent pouvoir bénéficier d'un traitement autre que celui des hôtels et restaurants classiques en Tunisie – et aussi ailleurs, puisque même en France la distribution de boissons alcoolisées par les chambres d'hôtes est soumise à une licence spécifique, elle-même conditionnée par le suivi d'un stage de formation.

Le plus étonnant est la demande d'Edhiafa de « *contrôles neutres et objectifs* » de la part de l'administration du Tourisme. De tels contrôles, s'ils sont effectués, ne risquent-ils pas d'aboutir à la fermeture d'un bon nombre d'établissements agréés qui ne respectent pas l'**article 3** de la **loi**

**sur les maisons d'hôtes** ? En effet, ce fameux article stipule que « *par hôte, il est entendu le propriétaire ou l'occupant légal de la demeure qui cohabite avec le client* ». Combien de propriétaires de maisons d'hôtes agréées répondent à cette exigence de **cohabitation** ? Ou bien faudrait-il aussi l'abolir ?

*Last but not least*, Edhiafa dénonce le fait que « *certaines types de structures d'hébergement rural* (les gîtes ruraux, ndlr) *dépendent encore du Ministère de l'Agriculture* ». Ceci équivaut ni plus ni moins qu'à demander le changement de la vocation des **terrains agricoles** abritant les gîtes ruraux. N'est-il pas plus raisonnable d'appeler à la création d'autres types d'hébergements ruraux qui n'empiètent pas sur les terres agricoles ni ne bétonnent nos campagnes, comme le voudrait une démarche de **tourisme responsable et durable** ? (et ainsi de lutter contre « l'exclusion touristique », lire **notre article**).

Tourisme durable qu'Edhiafa ne mentionne même pas une seule fois, lui préférant la notion d'« *hébergements touristiques de petite taille* » (cité 4 fois). Une référence à la taille qui a l'inconvénient de nous rappeler la mauvaise expérience des hôtels « **Nouveaux promoteurs** », lancée à la fin des années 90. Voulus comme de petits établissements à gestion familiale, ces derniers ont abouti à une pâle copie des hôtels existants.

Les fédérations et associations professionnelles ne peuvent pas demander à l'ONTT de jouer au gendarme, ni de donner une couverture touristique à tous les "affairistes" du pays ; mais ils peuvent lui demander de créer de **nouvelles catégories d'hébergement**, comme le "locatif touristique meublé", pour développer l'offre dans certaines régions.

En France, le concept de chambre ou maisons d'hôtes existe depuis 1969, et il a fallu attendre 2007 (comme en Tunisie) pour la publication d'une loi organisant le secteur. Une loi qui n'a pas empêché la prolifération des hébergements non agréés, et qui a amené le syndicat hôtelier (UMIH) à intenter en 2013 des procès à 50 de ces établissements pour concurrence déloyale, et à 25 autres pour non-inscription au registre du commerce. Qu'est-ce qui empêche Edhiafa d'intenter de tels procès aux établissements non agréés pour préserver les intérêts de ses adhérents ?

Autant dire, donc, que si l'ONTT doit hâter la simplification des procédures

d'octroi des agréments, les accélérer et même clarifier quelques dispositions de la législation actuelle, il est primordial que l'Office du tourisme reste insensible à des appels qui ne feront que dénaturer un concept mûri depuis une vingtaine d'années (évoqué en Conseil ministériel en septembre 2003, Mondher Zenaïdi était alors Ministre du Tourisme et du Commerce). Tant il est de la responsabilité de l'ONTT de préserver **l'esprit de cette législation**, et notamment son article 3, avec lequel on touche à l'essence même – ainsi qu'à la dénomination – du concept de "maisons d'hôtes".

*Lotfi Mansour*

---

## Le plan "Tourisme durable" sur les rails

Le plan de promotion du tourisme durable piloté par la GIZ est désormais doté d'une stratégie en 4 points.

La GIZ vient de tenir son 1<sup>er</sup> comité technique pour le plan de promotion du tourisme durable en Tunisie. Il en ressort 4 objectifs que la coopération allemande s'appliquera, en coordination avec le ministère du Tourisme et de l'Artisanat, à mettre en œuvre dans les prochains mois.

L'ambition de ce plan, partie intégrante du programme Tounes Wijhatouna (lire **notre article**) comme le souligne Sarah Schwepcke, Cheffe du projet Tourisme Durable, est de mettre en valeur « *les atouts culturels ainsi que les joyaux naturels dont regorge le pays tout en les rendant accessibles aux visiteurs* ». L'impact attendu en est, poursuit-elle, « *l'amélioration de la qualité de l'offre, l'intégration de la population locale en créant des postes d'emplois et la consolidation de la place du secteur touristique dans l'économie tunisienne* ».

Les 4 objectifs décidés par le Comité technique, précisés par un communiqué, sont les suivants :

- objectif 1 : la création de nouveaux produits touristiques dans les régions avec les opérateurs concernés en se basant sur le tourisme culturel, le tourisme culinaire et le tourisme actif et de plein air. Les régions cibles seront : Tunis, Zaghouan, le Kef, Mahdia et Tozeur, en choisissant Tozeur et Tunis pour entamer l'exécution du projet pour la première année ;
- objectif 2 : le développement de routes thématiques autour de la Tunisie en se basant sur les spécificités thématiques dans les régions ; le choix s'est fait sur la création d'une route cinématographique comme point de départ. Des routes culturelles et culinaires sont prévues pour les prochaines années ;
- objectif 3 : la gestion des destinations touristiques par l'optimisation de l'offre et de la promotion sous forme de DMO (Destination Management Organisations). La priorité sera de créer 4 DMO dans les régions de Tunis-Carthage, le Kef, Zaghouan et Mahdia ;
- objectif 4 : le développement de nouvelles formes et formats de coopération entre les acteurs de la chaîne de valeur touristique – nationale et internationale.

Rappelons enfin que le projet de « Promotion du Tourisme Durable » est financé par le Ministère Fédéral Allemand (BMZ) et l'Union Européenne et mis en œuvre conjointement par la GIZ et le Ministère du Tourisme Tunisien pour une durée de 5 années avec un budget total de 17,5 millions d'euros.

---

## **Culturas, un musée sous la mer**

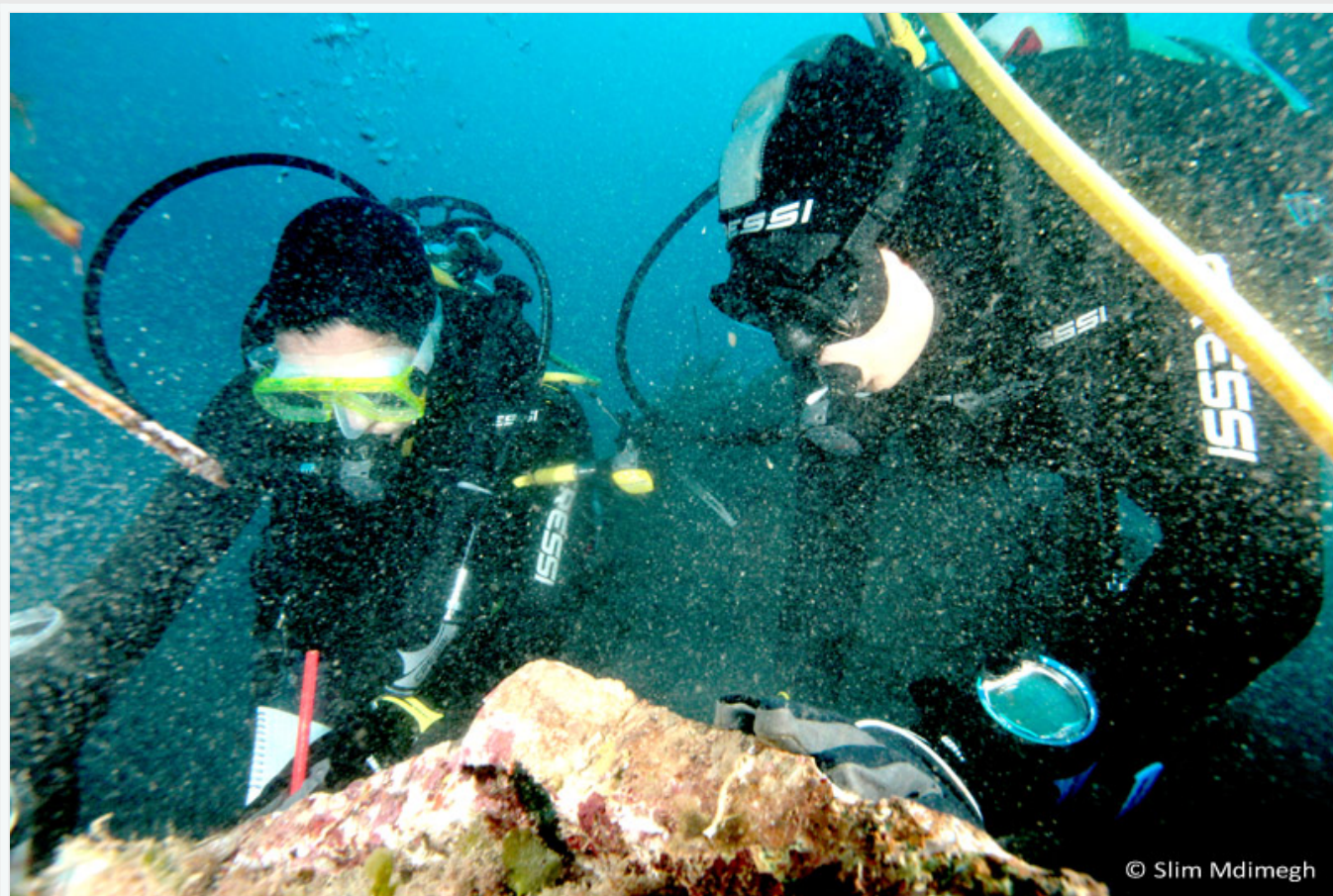
Des sites archéologiques sous-marins de Tunisie sont en cours d'aménagement pour être visités par les plongeurs amateurs. Un projet né d'une coopération tuniso-sicilienne.

Bientôt, on pourra se promener au fond de la mer au milieu d'objets antiques, et lire les informations concernant chaque pièce sur une étiquette, comme dans n'importe quel musée. A condition, bien sûr, d'être initié à la plongée

sous-marine.

Culturas est le nom de ce projet innovant qui permettra de mettre des sites archéologiques sous-marins à la portée du public. Déjà, au large de Raf-Raf, des objets antiques reposant au fond de la mer ont été recensés, nettoyés de leur gangue d'algues et d'organismes marins, et enfin étiquetés pour être intégrés dans un parcours. Le même sort attend d'autres sites sous-marins face à Tabarka et à Kerkouane.

Occupant une position centrale en Méditerranée, la Tunisie est entourée d'épaves de toutes les époques – la plus fameuse étant celle de Mahdia, dont la cargaison de pièces d'art hellénique est exposée au musée du Bardo. Cargaisons de navires ayant sombré, ou parties de cités antiques recouvertes par la montée du niveau de la mer, forment un véritable musée sous-marin tout le long des côtes tunisiennes.



Culturas est l'acronyme de "Culture et tourisme actif et soutenable". Le projet s'inscrit dans le programme de coopération tuniso-italienne, et plus particulièrement avec la région Sicile. Côté tunisien, l'ONTT et l'INP en

sont partenaires.

Le but de ce projet est d'associer la valorisation du patrimoine archéologique à un tourisme durable à travers des activités sportives. Ainsi, outre la plongée sous-marine, le cyclotourisme sera concerné puisque des itinéraires de découverte en vélo de sites archéologiques sont aussi en préparation. L'ambition est d'aboutir à des parcours transfrontaliers : la province de Trapani en Sicile (qui appartenait autrefois à l'empire de Carthage) fait aussi partie des zones pilotes pour ce projet.

*Photos : Slim Mdimegh*

---